

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

(Du 16 Décembre 1854.)

Le Conseil national a renvoyé à l'examen et au préavis du Conseil fédéral la motion de M. le Conseiller national X. *Stockmar*; concernant la création d'une manufacture fédérale d'armes *d'après la méthode mixte*, consistant à partager les charges et les soins entre l'*Etat* et les *entrepreneurs*.

(Du 18 Décembre 1854.)

Le Conseil fédéral a résolu de soumettre à l'approbation des Conseils législatifs de la Confédération la Concession accordée par le Gouvernement vaudois pour un chemin de fer de Jougne à Massongex.

Par office du 13 courant, le Gouvernement du Canton de Vaud a transmis la demande de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest tendant à obtenir la prolongation du délai pour le commencement des terrassements sur les lignes *Morges-Genève* et *Yverdon-Berne* jusqu'au 30 Juin 1855; cette demande a été présentée avec recommandation à l'Assemblée fédérale.

Le Gouvernement de *Berne*, voulant obtenir la sanction des deux Conseils législatifs, a communiqué au Conseil fédéral une Convention conclue le 21 Octobre dernier à Bâle avec le Directoire de la Compagnie des chemins de fer du centre, en vue d'une modification de la Concession pour la construction de la ligne du centre dans le Canton de Berne. Le Gouvernement

de *Lucerne* a pareillement transmis une Convention, passée le 7/8 Août dernier avec la dite Compagnie du centre au sujet de quelques changements dans la construction de la ligne de *Zofingue* à *Lucerne*.

Conformément au vœu de ces deux Gouvernements, le Conseil fédéral a décidé de soumettre les susdites Conventions aux Conseils législatifs.

MM. le Colonel fédéral *Stehlin* de Bâle et l'ancien Conseiller national *Peyer im Hof* de Schaffhouse, délégués par la Confédération à l'Exposition de l'industrie de *Munich*, ont remis au Conseil fédéral le rapport sur leur mission, avec les pièces qui s'y rapportent.

(Du 21 Décembre 1854.)

Conformément à la demande de plusieurs communes et localités du Canton de *Thurgovie*, le Conseil fédéral a autorisé le Département des Postes et Travaux publics à établir dès l'ouverture du service régulier du chemin de fer entre *Romanshorn* et *Winterthour* resp. *Zurich*, un service postal à deux chevaux entre *Wyl* et *Constance* par *Weinfeld*, en correspondance avec le service existant entre *Rapperschwyl* et *Wyl*.

Le Conseil fédéral a confirmé dans leurs fonctions pour 3 ans : M. J. *Kern-Germann*, de *Bulach*, Substitut du Chancelier de la Confédération, M. J. J. *Meyer*, de *Kloten*, Archiviste de la Confédération, et M. J. *Tobler* de *Heiden*, Registrateur fédéral.

Nominations du Conseil fédéral.

Employés postales :

- 18 Décembre. M. Jacques *Gross*, aubergiste à Reterchen, Canton de Zurich, nommé buraliste postal au dit lieu. Traitement annuel fr. 380.
- » » M. Jean *Ronjeon*, nommé buraliste postal à Versoix. Traitement annuel fr. 360.
- » » M. Jean François *Maréchal*, messenger à Aire-la-Ville, nommé buraliste postal au dit lieu. Traitement annuel fr. 300.
- 20 Décembre. M. Joseph *Alpiger*, aubergiste à Gams, nommé buraliste postal au dit lieu. Traitement annuel fr. 120.
-

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1854
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	58
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	23.12.1854
Date	
Data	
Seite	576-578
Page	
Pagina	
Ref. No	10 056 769

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.